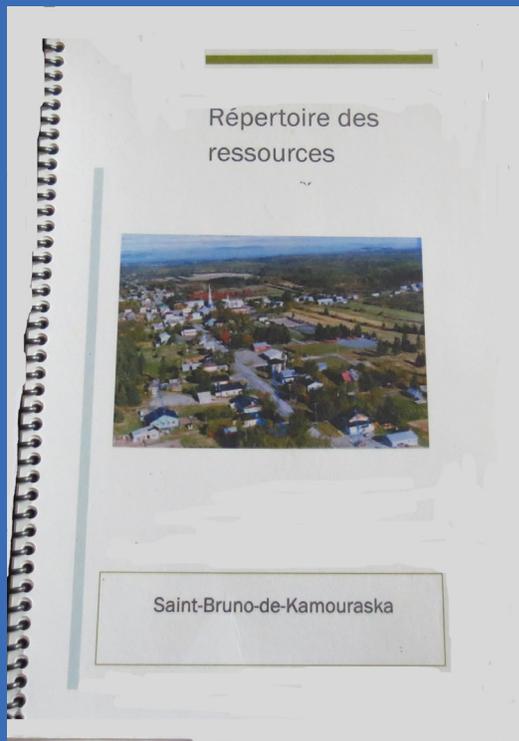


LE TRAIT D'UNION

volume 45, numéro 09; Novembre 2020

- Assemblée générale des Habitations p.13
- N'oubliez pas notre concours de panache p.15



Mise à jour du répertoire
des ressources
p.3

Clinique Dentaire
Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

Alimentation
Saint-Bruno 2020

Isabelle Bérubé

Jean-Charles Chénard À votre service

155 rte du Petit Moulin
Saint-Bruno de Kam. **418.492.3185**

Épicerie - Essence
Service de traiteur



Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Date de tombée des articles

20 novembre 2020

Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Angèle Dionne 492-9690
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Conseil municipal	Claudette Rivard
Comité d'embellissement	Fabrique
Co-éco	Centre-femmes
Groupe Al-Anon	Serge Caron
Angèle Dionne	Mélanie Ouellet
Genevieve Lévesque	Familiprix
Alimentation St-Bruno	

Sommaire :

Page 3 : Bottin - Appel de candidature
Page 4-10 : Chronique municipale
Page 14 : Habitations St-Bruno - Place de l'église
Page 15 : Chronique culinaire - Comité embellissement
Page 16 : 50 ans et plus - Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées
Page 17 : Alimentation St-Bruno 2020
Page 18 : École St-Bruno
Page 19 : Le vaccin contre la grippe
Page 20 : Centre-femmes - Co-éco
Page 21 : Horaire d'ouverture
Page 22 : Ces erreurs de conduite hivernale
Page 23-24 : Commanditaires

APPEL À TOUS

Mise à jour du répertoire des ressources Saint-Bruno de Kamouraska

Le conseil d'administration du journal « Le Trait d'Union » veut mettre à jour le bottin téléphonique de tous les résidents de Saint-Bruno et demande la collaboration de tous et chacun pour rendre celui-ci le plus complet possible. Le bottin sera rédigé à partir du bottin téléphonique régional. Toutefois, plusieurs nouveaux arrivants de notre paroisse n'y sont pas inscrits. Dans le but d'offrir un bottin complet, il serait apprécié de recevoir vos coordonnées.

De plus, Saint-Bruno regorge de ressources et ce, dans différents domaines. Il est important de les faire connaître à tous nos résidents. Le bottin souhaite inclure une portion ressources et ce, dans différents domaines : couture, coiffure, rénovations, loisirs, garderie, gardiennes, entretien ou autres. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos coordonnées ainsi que votre domaine d'activité afin de faire du bottin un outil indispensable pour tous. Même si nous connaissons certaines ressources, nous n'inscrivons que les données que vous nous ferez parvenir et ce, dans le but de respecter la confidentialité et la volonté de chacun des résidents.

Pour inscription au bottin téléphonique ou section ressources faire parvenir les informations directement au journal à l'adresse e-mail suivante :

trdunion@globetrotter.net

ou par téléphone

Micheline Dionne (418) 492-5281

Claudette Rivard (418) 492-1612

APPEL DE CANDIDATURES

La Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est à la recherche **D'UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À OPÉRER LA PATINOIRE MUNICIPALE** pour la saison hivernale 2020-2021. La personne responsable de la patinoire doit notamment :

- Réaliser l'entretien de la glace;
- Tenir les lieux propres;
- Entretenir l'équipement;
- Veiller à la bonne marche des lieux en faisant respecter les règlements établis;
- Respecter l'horaire d'ouverture convenu avec la Municipalité;
- Veiller sur l'équipement fourni et le remettre en bon état à la fin de la saison;
- Organiser des activités, si désiré.

Le candidat retenu devra démontrer du dynamisme, de l'entregent et de la facilité à composer avec la clientèle. Il devra aussi offrir des services de qualités, dynamiser et favoriser l'accès à ce service municipal.

Les conditions du contrat à être signé concernant la période et les heures d'ouverture, l'entretien des lieux et la rémunération versée seront négociés avec la personne choisie.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature en envoyant une lettre de présentation et leur curriculum vitae à l'adresse suivante au plus tard le 16 novembre 2020.

Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Par courriel : dgadjointe@stbrunokamouraska.ca

Merci de votre collaboration.

Claudette Rivard pour CA journal le Trait d'Union



Chronique municipale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 5 octobre 2020 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 20 h 00.

Sont présents : Mesdames les conseillères Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, André Caron et Michel Ferland sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est absent : Monsieur Philippe Morneau-Hardy, conseiller

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

2020-10-170 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-10-171 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-10-172 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020, totalisant une somme de 60 583,80 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 60 583,80 \$.

2020-10-173 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI ET DU 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim procède au dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses prévues à l'article 176.4 dans le Code Municipal.

2020-10-174 AUTORISATION DE PROCÉDER AU 2^e VERSEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale par intérim à effectuer le 2^e et dernier versement à la Sûreté du Québec pour l'année 2020 au montant de 19 479,00 \$.

2020-10-175 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ACCEPTION DU MANDAT DE BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de mandater Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la surveillance des travaux de pavage d'une section de la route Centrale dans le cadre du Programme RIRL – 2020-999 au montant de 2 391,48 \$, taxes incluses.

2020-10-176 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'ACCEPTION DE LA SOUMISSION POUR LE GRAVIER CLASSE A DE GROUPE MARIO BERNIER INC. POUR LES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE CENTRALE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de Groupe Mario

Bernier Inc. pour du gravier de classe A au coût de 7,00 \$ / tonne (2,00 \$ / T pour le gravier et 5,00 \$ / T pour le transport) pour les travaux d'accotement à la suite des travaux de pavage d'une section de la route Centrale dans le cadre du Programme RIRL – 2020-999.

2020-10-177 ACCEPTATION DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE DU PETIT-MOULIN ET DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURATION PROGRESSIVE PORTANT LE NUMÉRO 2000249 À CONSTRUCTION B.M.L. – DIVISION DE SINTRA INC.

CONSIDÉRANT les travaux de pavage de la route du Petit-Moulin et de la rue de l'Église à réaliser dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-07-101 de ce conseil octroyant le contrat de pavage de la route du Petit-Moulin et de la rue de l'Église à Construction B.M.L. – Division de Sintra Inc. au montant total de 137 076,64 \$;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation émise par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur le 1^{er} octobre 2020 d'autoriser le paiement de la facturation progressive numéro 2000249 au coût de 124 512,01 \$, incluant les taxes.

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise le paiement de la facturation progressive numéro 2000249 au coût de 124 512,01 \$ incluant les taxes à Construction B.M.L. – Division de Sintra Inc. pour les travaux de pavage de la route du Petit-Moulin et d'une portion de la rue de l'Église dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

2020-10-178 ACCEPTATION DES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURATION PROGRESSIVE PORTANT LE NUMÉRO 2000425 À CONSTRUCTION B.M.L. – DIVISION DE SINTRA INC.

CONSIDÉRANT les travaux de pavage d'une section de la route Centrale à réaliser dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL – 2020-999);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-08-138 de ce conseil octroyant le contrat de pavage d'une section de la route Centrale à Construction B.M.L. – Division de Sintra Inc. au montant total de 366 180,43 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur le 1^{er} octobre 2020 d'autoriser le paiement de la facturation progressive numéro 2000425 au coût de 409 793,64 \$, incluant les taxes.

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise le paiement de la facturation progressive numéro 2000425 au coût de 409 793,64 \$ incluant les taxes à Construction B.M.L. – Division de Sintra Inc. pour les travaux de pavage d'une section de la route Centrale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL – 2020-999).

2020-10-179 RÉOLUTION DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE À LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska soumette la programmation TECQ 2019-2023, numéro 1 relative aux travaux de réfection de pavage sur la route du Petit-Moulin et la rue de l'Église, sous la juridiction de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, pour un coût net de 145 579,88 \$

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci,

des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2020-10-180 AUTORISATION À CONSTRUCTION B.M.L. – DIVISION DE SINTRA INC. À PROCÉDER AUX TRAVAUX DE RÉPARATION DANS LA ROUTE CENTRALE

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Construction B.M.L. – Division de Sintra Inc. à procéder à la réparation de la route Centrale ;

QUE la facture soit envoyée à Excavation Bourgoin & Dickner Inc., propriétaire de la pelle mécanique, conditionnel à ce que les travaux soient effectués par Construction B.M.L. – Division de Sintra Inc.

2020-10-181 RETRAIT DES DOSSIERS D'IMMEUBLES ENVOYÉS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES EN MARS 2020

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska confirme le retrait des dossiers de la vente des

immeubles pour défaut de paiement de taxes pour 2020 dû à la pandémie de la Covid-19 qui sévit actuellement.

2020-10-182 ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

2020-10-183 TOUS BRANCHÉS AU KAMOURASKA EN MAI 2022 – SERVICE D’INTERNET HAUTE VITESSE ET TÉLÉPHONIE

ATTENDU QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu’un accès à un internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel;

ATTENDU QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

ATTENDU QUE le gouvernement s’est engagé à régler les problèmes de connexion internet et que le dernier échéancier rendu public par M^{me} Marie-Ève Proulx reporte à mai 2022 le branchement de tous les Québécois;

ATTENDU QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

ATTENDU QUE l’absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l’adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

ATTENDU QUE l’absence de connexion internet adéquate ralentit l’accès aux dernières technologies en matière de soins de santé;

ATTENDU QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d’urgence;

ATTENDU QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l’obtention de subventions dans le but d’assurer le déploiement d’Internet à large bande dans les régions négligées par des grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à Madame Marie-Ève Proulx, députée de la Côte-du-Sud, de livrer conformément à l’engagement du gouvernement du Québec un service d’internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies au Kamouraska au plus tard en mai 2022.

2020-10-184 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 221-2020 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QUE les articles 55 et 91 de la Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet aux municipalités d’adopter un règlement relativement aux modalités d’affichage des avis publics;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire modifier les modalités d’affichage des avis publics;

ATTENDU QU’un avis de motion avec dispense de lecture a été donnée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le Règlement 221-2020 concernant les modalités de publications des avis publics soit adopté et qu’il ordonne et statue comme suit

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

La Municipalité se pourvoit des dispositions des articles 55 et 91 de la Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, de façon à modifier les modalités d’affichage des avis publics ;

ARTICLE 3

Une copie des avis publics sera affichée et disponible sur le site internet de la Municipalité et sera aussi affiché sur le babillard de la Salle Communautaire située au 4, rue du Couvent à Saint-Bruno-de-Kamouraska.

ARTICLE 4

Le présent règlement portant le numéro 221-2020 remplace à toutes fins que de droit, toute réglementation adoptée antérieurement de même effet.

ARTICLE 5

Toute déclaration de nullité, d'illégalité ou d'inconstitutionnalité par un tribunal compétent de l'une quelconque des dispositions du présent règlement n'a pas pour effet d'invalider les autres dispositions du présent règlement, lesquelles demeurent valides et ont leur plein et entier effet, comme si elles avaient été adoptées indépendamment les unes des autres.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le cinquième jour d'octobre 2020.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2020-10-185 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2020 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

M. André Caron, conseiller, donne un avis de motion avec dispense de lecture pour l'adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 223-2020 concernant la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

2020-10-186 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2020 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Il est, par la présente, déposé par M. André Caron, conseiller, le projet de règlement numéro 223-2020 concernant la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec.

M. Michel Ferland, conseiller, donne un avis de motion avec dispense de lecture pour l'adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 224-2020 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants.

2020-10-188 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2020 RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERCANTS ITINÉRANTS

Il est, par la présente, déposé par M. Michel Ferland, conseiller, le projet de règlement numéro 224-2020 concernant les colporteurs et commerçants itinérants qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec.

2020-10-189 DOSSIER – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure de M. Serge Caron, 445, rang de la Croix, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

La demande vise à obtenir l'autorisation de conserver une galerie qui empiète de 0,4 mètres dans la cour avant. Le règlement de zonage #68-90 de Saint-Bruno-de-Kamouraska précise à l'article 4.2.2.1 que les galeries et balcons sont permis pourvu que l'empiètement dans la cour avant n'excède pas 2 mètres.

Après délibération et :

ATTENDU QUE la demande concerne le Règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'application du Règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU QUE la demande est conforme à toutes les dispositions du Règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE la maison est éloignée de la route et du voisinage;

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande à la majorité, au Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska d'accorder la dérogation mineure visant à autoriser la conservation de la galerie avec 2,4 mètres d'empiètement dans la cour avant au 445, rang de la Croix, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la demande de dérogation mineure pour le 445, rang de la Croix, Saint-Bruno-de-Kamouraska soit acceptée.

2020-10-190 ANNULATION DE LA RÉOLUTION #2020-08-130 PORTANT SUR UNE NOUVELLE LIMITE DE VITESSE – SECTION DE LA RIVIÈRE-MANIE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska annule la résolution #2020-08-130, cela étant dû au peu de surveillance de la limite de vitesse.

2020-10-191 SOUMISSION ACCEPTÉE POUR L'ACHAT DE PNEUS AVANT POUR LES TRACTEURS JOHN DEERE ET KUBOTA

Monsieur André Caron mentionne qu'il est en conflit d'intérêt dans la décision d'acceptation de la soumission. Il se retire.

ATTENDU QUE les pneus avant des tracteurs John Deere et Kubota ont atteint le niveau d'usure maximal;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des pneus avant neuf pour chacun des deux tracteurs;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de Pneus F.M. Inc. pour l'achat de quatre pneus avant dont deux pour le tracteur John Deere et deux pour le tracteur Kubota au coût de 1 191,74 \$, taxes non incluses.

Monsieur André Caron revient à la table du conseil.

2020-10-192 DEMANDE DU COMITÉ MUNICIPAL D'EMBELLISSEMENT

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire contribuer financièrement en achetant 2 toiles au coût de 177,00 \$ plus taxes.

2020-10-193 RÉOLUTION – ACHAT PANNEAU INDIQUANT LE BUREAU MUNICIPAL ET LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE CORMORAN

ATTENDU QU'aucun panneau indique le bureau municipal et qu'il est important qu'il soit bien identifié;

ATTENDU QUE le Centre d'Action Bénévole Cormoran sera aussi identifié sur ce panneau et qu'il désire contribuer financièrement à 50 % du coût facturé;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et le Centre d'Action bénévole Cormoran procèdent au paiement de la facture et que la municipalité procède à l'installation du panneau.

2020-10-194 OUVERTURE DE LA SOUMISSION POUR LA VENTE DE TUYAUX USAGÉS

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la vente de deux tuyaux usagés par une publicité dans le journal Trait d'Union;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée au bureau municipal;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les deux tuyaux soient vendus pour la somme de 50,00 \$.

2020-10-195 MUSÉE RÉGIONAL DE KAMOURASKA – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon monétaire à cette activité de financement au montant de 40,00 \$.

2020-10-196 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 21 h 00.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

* À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 13 octobre 2020 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 19h00.

Sont présents : Madame la conseillère Valérie Bourgoin et Messieurs les conseillers Gilles Beaulieu, André Caron et Michel Ferland sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Sont absents : Madame Julie Nadeau, conseillère et Monsieur Philippe Morneau-Hardy, conseiller.

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

2020-10-197 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 19 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-10-198 MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 520 294,00 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 222-2020 étant donné que le coût total des travaux est moindre que l'estimation fournie par l'ingénieur, monsieur Guillaume Bouchard;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a décrété, par le biais du règlement numéro 222-2020, une dépense de 498 520,11 \$, soit une part municipale au montant de 124 630,03 \$ payé à partir de sa réserve Carrières – Sablières et d'un emprunt de 373 890,08 \$ pour les travaux de pavage d'une section de la route Centrale dans le cadre du programme RIRL – 2020-999;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le titre du règlement numéro 222-2020 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 222-2020 décrétant des dépenses de 498 520,11 \$ et un emprunt de 373 890,08 \$ pour les travaux de pavage d'une section de

la route Centrale de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska dans le cadre du programme RIRL – 2020-999 »;

QUE l'article 2 du règlement numéro 222-2020 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 373 890,08 \$ aux fins du présent règlement selon la soumission déposée par Construction B.M.L. – Division de Sintra Inc. en date du 1^{er} juin 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur, en date du 25 septembre 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B »;

QUE l'article 3 du règlement numéro 222-2020 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 373 890,08 \$ sur une période de 10 ans. »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

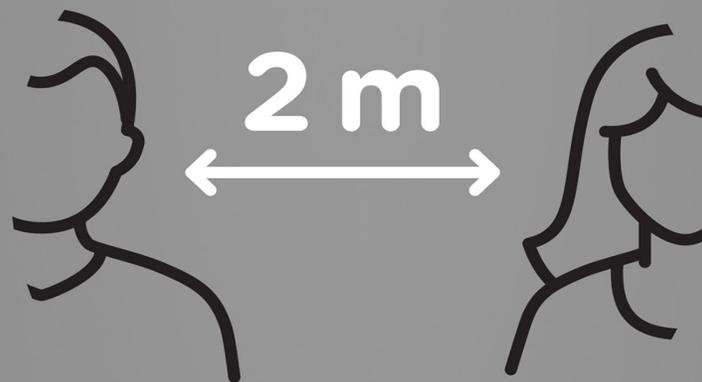
2020-10-199 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 19 h 15.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale & secrétaire-trésorière par intérim

Pourquoi doit-on respecter une distance de 2 mètres?



Garder une distance de 2 m nous protège des gouttelettes contaminées émises lorsqu'une personne infectée parle, tousse ou éternue.

Bien se protéger, c'est aussi bien protéger les autres.



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

☎ 1 877 644-4545

Votre
gouvernement

Québec

La santé de tous est entre nos mains

Application Alerte COVID



L'application Alerte COVID est un outil complémentaire que vous pouvez utiliser afin de limiter la propagation du virus de la COVID-19. Elle permet de vous avertir si vous avez été en contact avec une personne qui a contracté la COVID-19. Vous recevrez une notification et des recommandations si vous avez été à moins de deux mètres, pendant plus de 15 minutes, de quelqu'un qui s'est déclaré infecté au cours des 14 derniers jours. L'application est gratuite, facilement accessible et sécuritaire en ce qui concerne la protection des données personnelles.

L'application ne remplace pas les mesures sanitaires comme le lavage des mains, le respect de la distanciation ou le port du masque.



Votre
gouvernement

Les trois choses qu'Alerte COVID fait :

- 1 Vous envoyer une notification si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a reçu un diagnostic positif de COVID-19.
- 2 Vous diriger vers les informations pertinentes en lien avec ce que vous devez faire après avoir reçu la notification d'exposition.
- 3 Si vous avez reçu un test positif, informer les autres utilisateurs qu'ils ont côtoyé une personne ayant signalé dans l'application un résultat positif au test de la COVID-19, de manière anonyme et sans partager de renseignements personnels.

Les deux choses qu'Alerte COVID ne fait pas :

- 1 Accéder à vos données personnelles et à des informations relatives à votre santé, les recueillir ou les archiver.
- 2 Utiliser le GPS de votre appareil et connaître votre emplacement ou toute autre coordonnée personnelle.

L'utilisation d'Alerte COVID est entièrement volontaire. Vous décidez de la télécharger, de l'utiliser ou de la supprimer comme bon vous semble. **Plus les gens seront nombreux à l'utiliser, plus l'application sera efficace pour freiner la transmission.**



Pour télécharger l'application :
Quebec.ca/AlerteCovid

Comment fonctionne-t-elle ?

Alerte COVID s'exécute en arrière-plan, dans votre appareil, sans compromettre ni interrompre vos activités. L'application utilise la fonction Bluetooth intégrée à votre téléphone intelligent pour déterminer à quelle distance vous vous trouvez d'autres personnes qui utilisent aussi l'application.

Elle échange des codes aléatoires avec d'autres utilisateurs de l'application situés à proximité, toutes les cinq minutes. Les codes aléatoires ne peuvent pas servir à vous identifier ni à déterminer où vous vous trouvez. Elle conserve les codes sur votre téléphone pendant 14 jours.

Chaque jour, lorsque votre appareil se connecte à Internet, Alerte COVID fait une recherche de correspondance entre vos codes aléatoires et ceux d'autres personnes ayant indiqué dans l'application qu'elles avaient reçu un résultat positif. Même si l'application trouve des codes correspondants, il n'est pas possible de faire le lien avec les individus. **Votre identité demeure confidentielle tout comme celle des autres personnes qui utilisent l'application.**

Si l'application trouve des codes correspondants, cela veut dire que, dans les deux dernières semaines, et ce, pendant plus de 15 minutes, vous avez été à moins de deux mètres d'un autre utilisateur de l'application

qui a reçu, depuis, un résultat positif au test et qui a accepté de partager l'information avec les autres utilisateurs. Vous recevez donc une notification d'alerte :

- qui vous indique que vous avez possiblement été en contact avec la COVID-19 ;
- qui vous informe des prochaines étapes à suivre.

Aucun renseignement personnel ni donnée de localisation ne sont partagés. Il est donc impossible de connaître le moment et l'endroit où vous avez été en contact avec la personne infectée.

Comment indiquer dans l'application que vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage ?

Si le résultat de votre test de dépistage est positif et que vous avez reçu un appel des autorités de santé publique, vous pouvez demander une clé à usage unique. Pour ce faire :

- Appelez au numéro de téléphone indiqué dans l'application dès que possible.
- Notez la clé qui vous sera donnée après la vérification de votre identité et de votre résultat de test.
- Entrez la clé dans l'application à l'intérieur d'un délai de 24 heures. Après ce délai, elle expirera.

Si vous choisissez de communiquer votre résultat positif aux autres utilisateurs de l'application, Alerte COVID ne partagera aucun renseignement qui pourrait vous identifier. C'est à vous de décider si vous souhaitez partager ce diagnostic. **Votre anonymat sera toujours préservé.**

Votre vie privée est protégée

Alerte COVID n'utilise pas le GPS de votre appareil et ne connaît ni votre nom, ni votre numéro de téléphone, ni vos coordonnées personnelles, ni aucun autre renseignement sur votre état de santé.

Utiliser l'application Alerte COVID, c'est se protéger tout en protégeant ses proches.

Quebec.ca/coronavirus

📞 1 877 644-4545

Québec

AVIS DE CONVOCATION

Les Habitations Saint-Bruno

Suite à l'annulation de l'assemblée générale du
13 octobre dernier voici une nouvelle convocation

Les Habitations Saint-Bruno vous convoquent à son assemblée générale annuelle, mardi le 1^{er} décembre 2020 à la salle municipale de Saint-Bruno. L'assemblée commencera à 19 h 30.

L'assemblée est publique, cependant veuillez noter que seules les personnes membres de "Les Habitations Saint-Bruno" auront le droit de vote. Il est possible de devenir membre en vous procurant la demande d'admission directement à la résidence entre 9 h 30 et 17 h le lundi et mardi, ou lors de l'assemblée le 1^{er} décembre prochain à compter de 18 h 45.

* Voir ordre du jour complet dans le journal d'octobre.

Élections :

Mme Jacqueline Lizotte représentante locataire sortant mais rééligible

Mme Jacqueline Dionne représentante locataire sortant mais rééligible

Mme Marie-Josée Caron secrétaire (représentante déléguée des Citoyens -nes) sortante mais rééligible

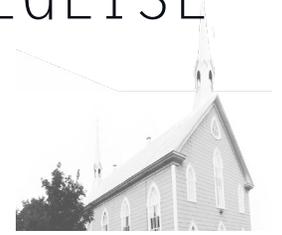
Bienvenue !

Serge Caron, gestionnaire
Les Habitations Saint-Bruno

PLACE DE L'ÉGLISE



Décès



Le 14 octobre 2020 est décédé à l'âge de 75 ans et 11 mois, M. Émilien Dionne, époux de M^{me} Ghislaine Chénard. Il demeurait à Saint-Bruno, Kamouraska.

Sincères condoléances à sa conjointe Ghislaine et à son fils Mario de notre paroisse.

Célébration du mois de novembre

Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	9	Déf. Laurette Dufour	Marie-Claude Soucy
		Déf. Conrad Bernier	Résidents Habitation Saint-Bruno
Dimanche 11 h	22	Déf. Michel Dionne	Son épouse Micheline
		Déf. Gilbert et Gisèle Beaulieu	Mme Jacqueline Dionne
Dimanche 10 h 30	29	Célébration de la parole	Équipe d'animation

Capitation

Le conseil de fabrique tient à remercier tous ceux et celles qui ont contribué lors de la collecte de la capitation.

Pour ceux qui n'ont pu le faire à ce moment, il vous est toujours possible d'y contribuer en nous faisant parvenir votre enveloppe par la poste ou en communiquant avec Gilles Beaulieu au 418-492-7132, il se fera un plaisir de passer la récupérer.

Gilles Beaulieu

Merci!

CHRONIQUE CULINAIRE

Salade de penne à la bruschetta et au duo d'olives.

45 g (1 lb) de penne de couleur
250 ml (1 tasse) bruschetta maison ou du commerce
250 ml (1 tasse) cœurs de palmier entiers en boîte égouttés et tranchés en rondelles
250 ml (1 tasse) olives noires et vertes dans l'huile, dénoyautées et tranchées
250 ml (1 tasse) fromage feta en petits cubes
5 ml (1 c. à thé) herbe de Provence
Sel et poivre du moulin

Cuire les penne dans une casserole d'eau bouillante jusqu'à ce qu'elles soient al dente. Les égoutter immédiatement puis les transvider dans un grand bol à salade. Ajouter le reste des ingrédients, puis assaisonner au goût de sel et de poivre. Mélanger délicatement, couvrir et réserver au réfrigérateur jusqu'au moment de servir.

Salade vite préparer et délicieuse

Salade mexicaine aux macaronis et à l'avocat (6 portions)

Ingrédients

Chair de deux avocats moyens coupés en petit dés
Jus d'un demi citron
454 gr (1 lb) de petits coudes de macaroni
540 gr (19 oz) haricots rouges en boîte, égouttés
250 ml (1 tasse) salsa aux choix
4 échalotes vertes tranchées
1 gros poivron vert paré et coupé en petits carrés
Épices et herbes au choix (poudre de chili, sauce forte, cumin, coriandre ect)

Mettre les dés d'avocat dans un bol à salade, puis les mouiller avec le jus de citron. Réserver. Cuire les macaronis dans une casserole remplie d'eau bouillante jusqu'à ce qu'ils soient al dente. Les égoutter immédiatement pour les transvider dans le bol à salade contenant la chair d'avocat. Ajouter le reste des ingrédients, puis assaisonner au goût des épices de votre choix. Mélanger délicatement, puis couvrir et réserver au réfrigérateur jusqu'au moment de servir,

Salsa à l'avocat et aux échalotes vertes

Chair de deux avocats moyens, coupés en petits cubes
Jus d'une petite lime
160ml (2/3 tasse) d'échalotes vertes tranchées
5 ml (1 c. à thé) cumin moulu
2.5 ml (1/2 c. à thé) sauce forte
Grosses tomates mûres, épépinées et coupées en petits dés
60 ml (1/4 tasse) jus de légumes assaisonné
Sel et poivre

Mettre les cubes d'avocat dans un grand bol puis les asperger immédiatement de jus de lime. Ajouter les ingrédients. Saler et poivrer généreusement, puis mélanger délicatement. Couvrir et faire reposer quelques heures pour laisser les saveurs se développer. Accompagner de languettes de tortillas grillées ou de pains miniatures grillés et de crème sure,

Source : Inspirés le plaisir de bien manger.

Angèle Dionne

Comité embellissement

Citoyens de Saint-Bruno, merci à tous ceux et celles qui ont participé au financement du comité d'embellissement en déposant vos cannettes et bouteilles. La plus petite participation en vaut la peine. Le comité fera en sorte de la mettre à profit.

Vous êtes invités à nous communiquer vos suggestions pour embellir notre municipalité et, si le coeur vous en dit, de vous joindre à nous pour la suite.

Bon hiver à vous tous!

Comité d'embellissement municipal

Bonjour à vous, membres du Club des 50 ans et +.

C'est avec toutes les précautions nécessaires que nous avons tenu notre assemblée générale le 7 octobre dernier.

Malgré une faible participation des membres, nous avons quorum. Merci beaucoup aux personnes présentes.

Avec la pandémie qui dure depuis mars, nous n'avons pas pu profiter des avantages de nos cartes de membre. De ce fait, une proposition a été faite à l'assemblée générale et acceptée à l'unanimité, demandant au conseil d'administration d'offrir gratuitement les cartes à nos membres actuels. Elles vous seront remises bientôt.

Cette année, les personnes sortantes et en élection ont été reconduites à leur poste respectif. Le conseil se compose de Myrtha St-Pierre, Richard Caron, Micheline Dionne, Gilles Beaulieu, Émilie Thériault et Claire Ouellet.

Dans les prochains jours, les membres du C.A. entreront en contact avec les Bruloises et Brulois de 70 ans et + afin de leur faire penser d'aller se faire vacciner contre la grippe. C'est une précaution très importante à prendre afin de se protéger contre les infections.

Restons vigilants contre la Covid-19 et au plaisir de se rencontrer bientôt.

Les anniversaires du mois de novembre :

- 2 Richard Caron
- 4 Gilberte Thériault
- 10 Claudette Rivard
- 15 Gilles Bois
- 20 Murielle Levesque
- 20 Jeanne Pelletier
- 29 Réjean Landry
- 29 Rose-Alice Levesque



Myrtha St-Pierre
Présidente

L'Institut de la statistique du Québec diffuse aujourd'hui le rapport de l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec (EMPAQ) 2019, intitulé « Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec 2019 - Portrait de la maltraitance vécue à domicile ».

Cette publication présente des données inédites sur la prévalence de cinq types de maltraitance commis envers les personnes de 65 ans et plus (négligence physique, maltraitance physique, maltraitance psychologique, maltraitance financière ou matérielle et maltraitance sexuelle). Elle fait aussi état de résultats portant sur les facteurs associés à la maltraitance, les caractéristiques des personnes maltraitantes et les actions que les personnes âgées ont posées après avoir vécu des situations de maltraitance.

Au total, 8 860 personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile et qui sont capables de répondre pour elles-mêmes ont participé à l'EMPAQ entre les mois de février et juin 2019.

Je vous invite à transférer ce courriel aux personnes de votre réseau susceptibles d'être intéressées par cette publication.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information et de documentation au 418 691-2401 (sans frais : 1 800 463-4090) ou à l'adresse courriel suivante cid@stat.gouv.qc.ca.

Bertrand Perron

Directeur

Direction principale des statistiques sociales et de santé (DPSSS)

Institut de la statistique du Québec

Menu de Alimentation St-Bruno à compter du 16 novembre 2020

Entrées

Rondelles d'oignons	5,25\$
Ailes de poulet (6)	6,95\$
Fondue parmesan maison (2)	6,95\$
Bâtonnets de fromage (4)	5,75\$
Poulet pop com	5,25\$

Salade

César classique	½ 6,75\$/9,75\$
-----------------	------------------------

Menu enfants

12 ans et moins

Pogo (1) + frites	6,50\$
Hot dog (1) + frites	6,50\$
Hamburger + frites	6,50\$
Cheese burger + frites	6,50\$
Croquettes poulet (4) + frites	6,50\$
Spaghetti	6,50\$

Les Assiettes

Hot dog	2,50\$ / assiette 8,95\$
Pogo	2,50\$ / assiette 8,95\$
Hamburger	4,25\$ / assiette 9,75\$
Cheeseburger	4,95\$ / assiette 9,75\$
Cheeseburger bacon	5,25\$ / assiette 10,75\$
Hamburger caruso	11,95\$
Hot hamburger	10,95\$
Steak haché	11,95\$
Moineau ou guedille	5,95\$
Club sandwich	½ 9,35\$ / 11,95\$
Fondue parmesan garnie	12,50\$
Sous-marin garnie	12,95\$
Hot Chicken	10,95\$
Croquettes poulet	4mrcx/7,25\$ 6mrcx/9,50\$
Lanières de poulet	2mrcx/8,09\$ 3mrcx/10,09\$
Spaghetti	½ 8,75\$ / 10,95\$
Panini Poulet et Bacon	12,95\$
(Sauce BBQ, poulet, bacon, fromage, salade, tomate)	
Wrap	12,95\$
Poulet croustillant - ranch, césar ou mayo	
(Poulet, bacon, fromage, salade, tomate)	

Les Frites

	Mini	petite	moyenne	grosse
Frite	3,25	4,00	5,95	7,95
Frite sauce	3,75	4,50	6,25	8,25
Frite sauce italienne	4,25	5,50	6,75	8,75
Poutine	5,95	6,95	8,25	10,50
Poutine garnie	6,95	7,95	9,50	12,25
Poutine bœuf haché	6,95	7,95	9,50	12,25
Poutine italienne	6,95	7,95	9,50	12,25
Poutine galvaude	6,95	7,95	9,50	12,25
Poutine 2020 (Boeuf haché, pepperoni, bacon, oignon, champignon, piment)	7,25	9,25	10,95	13,95
Roméo			7,95	10,95
(Salade verte, poulet, légumes, frite sauce)				
Juliette			10,95	12,95
(Salade verte, poulet, légumes, poutine)				

* Les déjeuners sont de retour!

* Pour manger sur place ou pour sortir

Les Pizzas

	8	12	14	16
Fromage	8,50	14,75	18,75	22,75
Peperroni	8,75	16,00	21,00	24,50
St-Haché	9,75	16,50	22,75	26,75
Garnie	9,75	16,50	22,75	26,75
Végé	9,75	17,75	23,75	27,75
2020 (Bœuf haché, pepperoni, bacon, oignon, champignon, piment)	10,25	21,00	26,00	29,00
Poulet BBQ	12,00	22,00	27,00	31,00
Pizza spaghetti	12,00	22,00	27,00	31,00
Pizza soufflé	11,95			

Les Extras

Légumes	1,25	2,25	3,00	3,75
Fromage	2,25	3,25	3,50	4,25
Viande	2,25	3,00	4,00	4,75

LE TRAIT
D'UNION

Devenez membre

Une contribution volontaire de 2\$ par personne vous fait membre 2020-2021 et permet au journal de poursuivre une couverture plus large des enjeux locaux.

Nom (s) : _____

2 \$/ personne =

N.B. Veuillez remettre votre contribution à un membre du conseil, ou dans la boîte mise à votre disposition au dépanneur. Merci!

Un petit mot de l'école Saint-Bruno

2020, une année où l'école doit se réinventer continuellement afin de se conformer aux règles sanitaires mises en place. Une rentrée scolaire un peu spéciale a été vécue par nos petits brulois et nos petites bruloises cette année! Aux yeux des enseignantes de Saint-Bruno, le côté «familial» de notre école la distingue vraiment des autres établissements d'enseignement. Puisque notre «famille» est temporairement séparée en deux, nous avons jugé important de faire une photo de famille à notre image pour agrémenter l'entrée de l'école et garder en tête que, malgré le virus, nous restons unis ensemble, à deux mètres de distance!



Il est certain que l'implication des parents et de la communauté est essentielle pour offrir un support adéquat à ces enfants qui ont des inquiétudes, qui vivent dans une réalité complètement différente de ce qu'ils connaissent jusqu'à maintenant, qui éprouvent des difficultés académiques... Tous les adultes qui gravitent autour de nos enfants mettent l'épaule à la roue afin que nos jeunes ressortent de cette «aventure» avec un bagage positif. En leur nom, merci d'être présents pour eux.

Nous travaillons d'arrache-pied pour offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire, divertissant et stimulant. Merci à ceux qui nous accompagnent de près ou de loin!

Pour l'Halloween, notre école a organisé diverses activités dont un jeu d'évasion où nos enfants devaient rivaliser d'ingéniosité et de créativité pour se libérer des «méchantes enseignantes» qui les garderont prisonniers. Beaucoup de plaisir!

Mélanie Ouellet

ÉCOLE SAINT-BRUNO	
Direction	Secrétariat
<ul style="list-style-type: none"> Christine Bélanger, directrice Sandra Bélanger, aide à la direction 	<ul style="list-style-type: none"> Geneviève Lévesque
PROFESSIONNELS	
Orthopédagogue	Psychoéducatrice
<ul style="list-style-type: none"> Évelyne Lessard 	<ul style="list-style-type: none"> Alexandra Lévesque
SPÉCIALISTES	
<ul style="list-style-type: none"> Jacqueline Duval, musique Stéfany Pelletier, anglais Maxime Savoie, éducation physique 	
ENSEIGNANTES TITULAIRES	
1^{re}, 2^e et 3^e années	Déjournement & aide pédagogique
<ul style="list-style-type: none"> Josée Pelletier 	<ul style="list-style-type: none"> Marie-Christine Drapeau
4^e et 5^e années	
<ul style="list-style-type: none"> Mélanie Ouellet 	
PERSONNEL DE SOUTIEN	
<ul style="list-style-type: none"> Chantale Duval, technicienne en éducation spécialisée 	
SERVICE DE GARDE	
<ul style="list-style-type: none"> Caroline Lévesque 	
CONCIERGE	
<ul style="list-style-type: none"> Mathieu Parent 	

Pour les élèves :

Statistiques générales :

Nombre total d'élèves :	30
Nombre d'élèves primaire :	30
Nombre d'élèves préscolaire 5 ans et primaire :	30

Nombre de filles :	12
Nombre de garçons :	18
Nombre de famille :	27

Répartition par groupe-repère :

	Total
105 - Josée Pelletier :	7
205 - Josée Pelletier :	5
305 - Josée Pelletier :	4
405 - Mélanie Ouellet :	5
505 - Mélanie Ouellet :	3
605 - Mélanie Ouellet :	6

Geneviève Lévesque

Secrétaire d'école Saint-Louis de Kamouraska & Saint-Bruno

Le vaccin contre la grippe

Redoutez-vous les effets secondaires?

Bien que la décision de se faire vacciner soit personnelle, les bienfaits, eux, sont collectifs. En effet, au-delà de sa propre protection, les vaccins reçus permettent également de protéger vos parents, enfants, proches, collègues et tous les autres qui sont soit trop jeunes ou trop malades pour recevoir les vaccins, ou encore pour qui les vaccins n'ont pas été efficaces.

Alors, si la vaccination est si bénéfique, pourquoi certaines personnes hésitent encore à se faire vacciner? Plusieurs redoutent les effets indésirables du vaccin. Est-ce réellement justifié ?

Dans les faits, il est possible d'éprouver certains effets indésirables après un vaccin, mais ceux-ci sont généralement bénins et passagers. Dans la majorité des cas, les effets persistent moins de 48 heures et sont des réactions localisées comme de la douleur ou de l'enflure au site d'injection. Plus rarement, de la fièvre et des nausées ont été rapportées.

Certaines personnes redoutent que le vaccin contre l'influenza leur cause l'infection. En réalité, le vaccin contre la grippe contient des fragments de virus inactivé ou atténué afin de stimuler le système immunitaire de la personne qui le reçoit. La vaccination est donc sécuritaire et ne peut en aucun cas transmettre la maladie. Au Canada et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il existe plusieurs programmes de surveillance liés à la vaccination. Ces programmes assurent, entre autres, la qualité et la sécurité des vaccins offerts.

Les virus responsables de la grippe sont en constante mutation, c'est la raison pour laquelle un nouveau vaccin doit être développé à chaque année. Il est donc possible de contracter la grippe malgré le fait que nous ayons reçu le vaccin, étant donné que les souches contenues dans le vaccin peuvent être différentes de celles en circulation. Enfin, il est à noter que le vaccin contre la grippe ne protège pas contre le rhume ni contre les infections respiratoires causées par des bactéries.

La vaccination contre l'influenza est un moyen de prévention sécuritaire contre la grippe. Les bénéfices de la vaccination dépassent largement les risques de malaises ou d'inconfort reliés au vaccin.

Pour en apprendre plus sur la vaccination, vous pouvez consulter votre pharmacien. De plus, un PSST! est disponible sur le sujet, n'hésitez pas à en faire la demande à votre pharmacien.

Prenez rendez-vous en ligne via le site Familiprix.com ou contactez-nous pour prendre rendez-vous avec notre infirmière!

Nous sommes là pour vous!

Vos pharmaciennes

Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier

Concours de panache

À ne pas oublier notre concours de panache. Veuillez nous faire parvenir la photo de votre belle bête, d'ici le 20 novembre.

Vous pourriez gagner,
on ne sait jamais!



L'automne est arrivé avec ses couleurs et ses feuilles qui virevoltent au gré du vent. Malgré la pandémie l'équipe du centre demeure active et présente dans notre beau Kamouraska. Pour mieux répondre aux besoins, deux nouvelles employées se sont jointes à l'équipe existante. Nous vous invitons à venir les rencontrer. Elles ont bien hâte de faire votre connaissance.

Le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska est un lieu d'épanouissement avec un accueil chaleureux, pour socialiser et discuter en toute liberté, en prenant un café ou par le biais d'activités ou d'ateliers pratiques. Il est possible de rencontrer une intervenante au Centre ou dans un autre endroit. Pour vous confier en toute confidentialité sur rendez-vous ou par téléphone : 418-492-1449.

Le tout dans le respect de nos valeurs : **Confidentialité, accueil, respect, justice et solidarité.**

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, fermé les mardis avant-midi.

- Le Milieu de Vie est **ouvert les lundis et jeudis de 13 h 30 à 15 h 30.**

- Il est possible de venir dîner au centre les mardis et mercredis à compter de midi. Il est important de réserver. Apportez un lunch!
Une travailleuse est là pour vous accueillir.

Voici les activités offertes pour le mois de novembre de 13 h 30 à 15 h 30 :

- lundi le 2 novembre : Les secrets des pneus
- jeudi le 5 novembre à ****10 h** : NousRire
- lundi le 9 novembre : La consommation, ACEF du Grand-portage
- jeudi le 12 et lundi le 16 novembre : Les femmes et la guerre
- jeudi le 19 novembre : Ciné pop corn
- lundi le 23 et 30 novembre : Quiz la ligne du temps

En temps de Covid, vous devez vous inscrire car le nombre de place est limité et le tout se déroule dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

L'éco-bulletin

Un dernier voyage à l'écocentre avant l'hiver ?
Vous avez jusqu'au

21 novembre 2020 à 16 h



Rappel COVID-19

- Port du couvre-visage obligatoire
- Prévoir être accompagné au besoin pour décharger
- Favoriser le paiement électronique*

*à l'exception du samedi à St-Alexandre-de-Kamouraska



DES QUESTIONS ?

418 856-2628 poste 0

www.co-eco.org

Ces erreurs de conduite hivernale pourraient vous mettre en danger

Les conditions de conduite sont parmi les plus difficiles durant les mois d'hiver. Compte tenu des routes verglacées et de la visibilité réduite, il est important



de vous préparer, vous et votre voiture, pour la saison à venir. Dans cette optique, les experts d'OK Pneus ont énuméré les erreurs courantes commises par les automobilistes et qui pourraient compromettre votre sécurité.

1. Utiliser des pneus toutes saisons au lieu des pneus d'hiver

Les pneus d'hiver sont conçus pour rester souples par temps froids et ainsi performer sur les surfaces mouillées, froides, enneigées et glacées. En plus d'offrir des centaines de rebords mordants supplémentaires pour mieux adhérer à la route. Les pneus toutes saisons ne sont pas sécuritaires en hiver, en raison de leur incapacité à maintenir une adhérence adéquate avec la route par temps froid. Vous vivez au Québec? Les pneus homologués pour l'hiver sont obligatoires en vertu de la loi du 1^{er} décembre au 15 mars, et vous pourriez devoir payer des amendes sévères si vous utilisez des pneus qui n'arborent pas le pictogramme approuvé du flocon de neige dans la montagne.

2. Négliger une mauvaise tenue de route

Un bon contrôle de roulement est essentiel pour la stabilité de votre véhicule. Les rebonds ou les vibrations excessives pendant la conduite peuvent être un signe que votre système de suspension a besoin d'une mise au point. Pour assurer que vous ayez le plein contrôle de votre véhicule quand vous êtes sur la route, pensez à faire faire l'entretien préventif, cela contribuera à éviter de futures réparations coûteuses et assurera votre sécurité ainsi que celle de vos passagers.

3. Ne pas être préparé

Quand vous conduisez, il est important d'avoir tout ce dont vous avez besoin en cas d'urgence, et c'est encore

plus essentiel en hiver. En plus d'avoir un balai à neige et un grattoir à glace, préparez une trousse d'urgence complète qui contient des câbles de démarrage, une trousse de premiers soins, un chargeur de téléphone cellulaire, une carte routière, des bouteilles d'eau et une lampe de poche.

4. Ne compter que sur les quatre roues motrices

Les véhicules équipés de quatre roues motrices ont tendance à mieux se comporter dans des conditions hivernales, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas se méfier des plaques de glace qui peuvent faire déraiper votre véhicule. Dans ces conditions, il est aussi nécessaire d'éviter de conduire à grande vitesse. La traction est avant tout une question de pneus. Pendant les mois d'hiver, il est préférable de ralentir et d'investir dans de bons pneus d'hiver.

Pour en savoir plus, visitez www.okpneus.com.

Source: Édition nouvelle.com

**Bien gérer ses finances,
c'est avoir l'esprit
tranquille !**

Les conseillers de
l'ACEF du Grand-Portage
peuvent vous aider

418 867-8545

acefgp.ca

Rencontre gratuite en personne,
par téléphone ou par vidéo

Kamouraska - Rivière-du-Loup - Témiscouata - Les Basques

Horaires d'ouverture

Bureau municipal Sur rendez-vous

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi, fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

SAAQ St-Pascal

Lundi 12 h 00 à 16 h 00
Mardi 12 h 00 à 16 h 00
Mercredi 12 h 00 à 16 h 00
Jeudi 12 h 00 à 16 h 00
Vendredi 12 h 00 à 16 h 00
Samedi Fermé
dimanche Fermé
Téléphone : (418) 492-7314

Alimentation St-Bruno

Dimanche : 9 h à 19 h
Lundi : 9 h à 19 h
Mardi : 9 h à 19 h
Mercredi : 9 h à 19 h
Jeudi : 9 h à 19 h
Vendredi : 9 h à 19 h
Samedi : 9 h à 19 h

Tél.: 418 492-3185

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

Fabrique 321, rue de l'Église

Mercredi de 9 h à 15 h 30 au
local administratif des
Habitations de St-Bruno.
Téléphone: 418-308-0838.

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Béchar
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉPÉTUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Pépétue (Québec) GOR 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

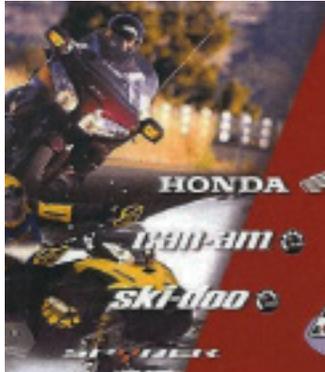
MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



JOUR DU SOUVENIR

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup

BERNARDGENEREUX.CA



735, Taché, Saint-Pascal
(Québec) GOL 3Y0

Tél. : 418 492-3632
Téloc. : 418 492-8604
Sans frais : 1 888 297-3632

HONDA

TRAN-AM

SKI-DOO

Jean MORNEAU
www.jeanmorneau.com

Recyclage Guy Gagné 2007

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

DECOR SURFACES

DUMAIS
camilledumais.com

1005, rue Lévesque
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2347 • Téléc.: (418) 492-9603

Coiffure Céline Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
St Bruno de Kamouraska GOL 2M0

lunik
TABAGIE ACCOMMODATION

lunik inc.
PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122
Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

Idée Fixe
CADEAUX JOUETS

492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
Crémation Daniel Caron,
Funérailles traditionnelles Thanatologue, ambulancier
Service d'ambulance
353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Y0

point S
CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.6035 - 1.800.463.1375
- Mécanique générale
- 580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.2907
- point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
- agricole

418 492-2915
622 boul. Hébert
Saint-Pascal



MALLETTE

Mallette
Société en collectif
Comptables agréés

Gilles Lebel, ca

Tél. : (418) 492-3515
Téléc. : (418) 492-9640
Cel. : (418) 867-6318

470, rue Chapleau
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

PME INTER

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
Notaires et conseillers juridiques

Me Claude Gagnon
Me Dorisse St-Pierre
Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles
Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-492-6543
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
S.V.P. appeler au
Tél.: 418-492-5942



Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Tous les vendredis de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Le Domaine Brulois

HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
and_micho@yahoo.ca



La Michelaine
Mohair

Centre-Femmes
La Passerelle du Kamouraska

710, rue Taché, C.P. 372
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél. : 418 492-1449
Téléc. : 418 492-9021
lapasserelledukamouraska@qc.aira.com

Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
St-Bruno-de-Kamouraska QC
GOL 2M0
418 492.6311
Manon Thériault prop.





CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

Rémy Thériault

339 rue Lessard
Saint-Pascal (Québec)
Tél. : 418 492-9489
theriaultremy@hotmail.com

Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



Membre affilié



Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier PHARMACIENS

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Saint-Pascal (QC) GOL 3Y0
Samedi	9 h à 17 h	Tél. : 418 492-1234
Dimanche	10 h à 13 h	Télec. : 418 492-6221
		Courriel : bsr@famiprix.com



Municipalité Saint- Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) GOL 2M0

Téléphone : 418 492-2612
Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'Église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

BASIE|32

web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803



provigo

ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
(Québec) GOL 3Y0
Tél : 418 492-1034
Fax : 418 492-1035
Courriel : alimentationlg@bellnet.ca



Faites votre provigo, si vite, si bon ... www.provigo.ca

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Transport Pierre Dionne

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire

Cell. : 418.868.9486

Tél. : 418.852.1222

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) GOL 3X0



Desjardins
Caisse du Centre
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska